



CONFUSION DE NOM DE MARQUE

Par **anao**, le **13/02/2013** à **20:31**

bonjour

JE VIENS DE DÉPOSER VOILA 1 MOIS MA MARQUE: ANAÖ
ET LA MAISON ROLEX VIENS DE M ENVOYER UN COURRIER ME DISANT QUE POUR
LA CLASSE 14 DE MON DÉPÔT JE NE PEUX L UTILISER CAR ILS ONT DÉPOSE SOUS
LE NOM DANAOS LE MODÈLE D UNE DE LEUR MONTRE ET ME DISE QU IL POURRAIT
Y AVOIR CONFUSION DE LEUR CLIENT.

CAR LA CONSONANCE SERAI SIMILAIRE? DEVRAIS-JE M'INQUIÉTER?

CAR SOUS UNE HUITAINE ILS ME DEMANDENT DE RETIRER CETTE CLASSE 14 POUR
TOUTE EXPLOITATION DE MA MARQUE SINON ILS DEVRONT FAIRE LE NÉCESSAIRE
POUR M'EMPÊCHER TOUTES ACTIONS POUR CETTE CLASSE 14.

J'ATTENDS DE VOS NOUVELLES

MERCI

CORDIALEMENT

ANAÖ

Par **chaber**, le **14/02/2013** à **06:24**

bonjour

bonjour est une marque de politesse

Réécrivez votre message en minuscules pour une meilleure lisibilité. (charte du forum)

Par **aliren27**, le **14/02/2013** à **09:04**

bonjour,
déposez la sous OANA (anagramme)
Cordialement

Par **trichat**, le **14/02/2013** à **10:41**

Bonjour,

Votre marque est-elle située dans la même catégorie de produits?

La ressemblance entre ces deux noms est ténue. Et la confusion n'est pas évidente à mettre en oeuvre.

Les grandes "marques" ont tendance à s'approprier facilement tout ce à quoi elles n'ont pas pensé.

L'anagramme que vous propose aliren27 pourrait être une solution. Mais avant tout, interrogez le service juridique de l'INPI sur le risque de confusion.

Vous pouvez consulter ce document édité par l'INPI:

http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/verifier_marque.pdf

Rolex dispose de deux mois pour engager un recours auprès du directeur de l'INPI, afin de faire éventuellement interdire votre marque.

Cordialement.